

B

Loi fédérale régissant la Caisse fédérale de pensions (Loi sur la CFP)

Projet

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du 23 septembre 2005 du Conseil fédéral¹
arrête:*

I

La loi du 23 juin 2000 régissant la Caisse fédérale de pensions² est modifiée comme suit:

La limitation dans le temps de l'art 5, al. 5, de l'art. 5a et de l'art. 25, al. 1, 1^{re} phr. et al. 2 est abrogée.

II

Référendum et entrée en vigueur

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Elle entre en vigueur le ...

¹ FF 2005 5457
² RS 172.222.0

